



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines  
78170

## DECISION MUNICIPALE N° 2025.05

### ACCEPTATION D'UN DON Œuvres de Monsieur Pascal KOBEH

#### Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

**Vu** la délibération du conseil municipal n°2020.02.01, en date du 9 juin 2020, portant délégation de compétence à Monsieur le Maire,

**Considérant** la proposition de don faite par Monsieur Pascal KOBEH à la ville de La Celle Saint-Cloud en date du 9 décembre 2024,

**Considérant** que ce don n'est grevé d'aucune condition ni charge,

**Considérant** que Monsieur le Maire est habilité par le conseil municipal à accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,

**Considérant** l'intérêt patrimonial et artistique de ces œuvres,

#### DÉCIDE

##### Article 1 :

D'accepter le don, par Monsieur Pascal KOBEH, de 7 photographies sous-marines tirées sur Alu-Dibond au format 80x120cm.

##### Article 2 :

De préciser que le don constitué des œuvres visées à l'article 1 sera effectif au jour de signature de la présente décision.

##### Article 3 :

De préciser que la livraison des œuvres visées à l'article 1 a d'ores et déjà été effectuée, à la demande de Monsieur Pascal KOBEH, à l'Hôtel de Ville situé 8<sup>E</sup>, avenue Charles de Gaulle, 78170 La Celle Saint-Cloud.

##### Article 4 :

Il sera rendu compte de cette décision au conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

##### Article 5 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 6 février 2025.



Le Maire

*Delaporte*  
Olivier DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Accusé de réception en préfecture  
078-217801265-20250206-2025-05-AR  
Date de réception préfecture : 12/02/2025